

LA FONCTION DOCUMENTAIRE AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
Les perspectives ouvertes par l'opération Saint-Honoré-Bons-Enfants
Synthèse par A. POIROT (Rapport annuel 2001)

A la demande du directeur du Cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication (lettre du 27 avril 2001), A. POIROT a été chargé d'une étude sur l'organisation documentaire à mettre en place dans la perspective de l'opération immobilière Saint-Honoré-Bons-Enfants ; celle-ci devrait conduire au regroupement de la plupart des directions de l'administration centrale dès 2003-2004. A la suite d'un concours d'architecture lancé en 1995, la maîtrise d'œuvre du projet des Bons-Enfants a été confiée à une équipe constituée des cabinets Francis SOLER Architecte et Francis DRUOT Architecture (pour l'aménagement). Le permis de construire a été accordé le 27 décembre 2000.

L'histoire même du ministère et son évolution donnent certains éléments de la problématique. On se limitera à citer ici la répartition des fonctions entre administrations centrales et directions régionales, l'équilibre entre transversalité et sectorisation au sein de chacun des deux niveaux d'administration, l'aide à la décision interne et/ou à la recherche et la volonté de rendre le ministère plus accessible au public, la clarification entre bibliothèque-centre de documentation et archives, entre bibliothèque-centre de documentation, information et communication, entre accueil, surveillance, orientation et information.

La lettre de mission d'avril 2001 faisait référence à une hypothèse de travail qui devait encore faire l'objet d'une expertise fonctionnelle. Cette option privilégiait le principe d'implantation d'une bibliothèque commune à l'ensemble des services et de centres documentaires de proximité demeurant attachés à chaque service. Peu ou prou, on trouvait cette possibilité de schéma dans un rapport qu'avait présenté M. P. BÉLAVAL (mars 2001) sur la documentation comme fonction transversale.⁽¹⁾ Le rapport d'A. POIROT, remis en septembre⁽²⁾, a cherché à définir les conséquences d'une telle solution au plan des emplois, des organigrammes et des relations fonctionnelles entre services. Le rapporteur a d'abord souhaité approfondir l'analyse des contenus existant dans les différents centres, pour donner sens aux différents partis envisageables ; il a aussi cherché à montrer le rôle structurant que peut avoir une organisation documentaire ; s'y ajoutent des enjeux humains qui en font un facteur d'identification d'un service et d'adhésion plus ou moins forte au changement. Après une analyse qui a étudié quatre schémas envisageables et qui a notamment porté sur les moyens à mettre en œuvre (personnel, surfaces...), le rapporteur opterait pour une solution différente de l'hypothèse de départ ; elle sera esquissée ci-après.

Pour mener à bien sa mission, le rapporteur a consulté 72 personnes, de mai à août 2001. Il s'agissait d'abord des responsables des directions, délégations ou départements du ministère. Des visites ont ensuite été menées dans les différents centres de documentation ; elles ont notamment permis de mieux définir le périmètre de ce que l'on appelle usuellement "documentation", mais selon des réalités et des pratiques différentes d'une direction à l'autre.

Enfin des contacts ont complété la réflexion pour la manière dont certains autres ministères (Économie, Finances et Industrie ; Équipement, Transports et Logement ; Éducation nationale ; Emploi et Solidarité) ont abordé la problématique de la documentation. Ces préoccupations avaient été au cœur de la réflexion du groupe de travail mis en place en 1990 par la CCDA. Le rapport final intitulé *Les Bibliothèques ministérielles*⁽³⁾ avait fait l'objet d'une édition à la Documentation française en 1992. C'est à partir de ces travaux que plusieurs des ministères ont essayé d'appliquer les recommandations préconisées.

Par rapport à ses homologues, le ministère de la Culture et de la Communication présente un certain retard dans son organisation ; au cours de la dernière décennie, il ne s'est en effet doté d'aucune structure de coordination documentaire ; se maintiennent donc des pratiques disparates, notamment au plan informatique (du logiciel intégré au progiciel de bureautique). L'opération Bons-Enfants-Saint-Honoré donne donc aujourd'hui une bonne occasion pour se pencher sur les perspectives de développement.

Divers éléments conduisent pourtant à affirmer que depuis une dizaine d'années, le ministère de la Culture et de la Communication a cherché à améliorer sa politique documentaire. On citera :

- la création du corps des secrétaires de documentation (décret n° 95-1143 du 25 octobre 1995) et de celui des chargés d'études documentaires (décret n° 98-188 du 19 mars 1998) ;
- pour les acquisitions (documentation imprimée et électronique), une ligne budgétaire gérée de façon centralisée par la direction de l'Administration générale (Bureau du fonctionnement des services) : en 2000, 1 846 193 F. ont été dépensés sur cette ligne (ch. 34-97) ;
- la création des centres d'information et de documentation des DRAC (circulaire du 31 décembre 1999) qui vise à consolider un réseau datant de 1994 ;
- le suivi de ces CID par la Mission de la déconcentration (direction de l'Administration générale).

Pour autant, la réflexion n'a pas pleinement abouti et les directions d'administration centrale ont parfois le sentiment d'être démunies quand elles souhaitent consolider leur organisation documentaire. Ce sentiment, ainsi que les débats qu'a fait surgir le projet des Bons-Enfants, ont poussé les professionnels de la documentation du ministère à se rencontrer et à confronter leurs pratiques et objectifs. Ces réflexions vont de pair avec les réunions du club interministériel des documentalistes.

Les principales propositions

Une des difficultés du travail qui était demandé au rapporteur concernait la nature même de la réflexion qu'il supposait : celle-ci devait être à la fois théorique et pratique. Théorique, parce qu'il fallait bien d'abord délimiter un champ d'investigation technique, définir les frontières de l'objet et énoncer des principes de fonctionnement généraux. Pratique, parce qu'il s'agissait de répondre à des questions relativement urgentes que se posait la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du bâtiment des Bons-Enfants. La forme du champ théorique pouvait donc bouger en fonction du nombre des directions finalement appelées à rejoindre le nouvel immeuble.

Parmi les principales propositions contenues dans le rapport, on retiendra :

- * La préférence donnée à la création d'une bibliothèque/centre de documentation générale (ou transversale) qui aurait pour objet de regrouper en un seul ensemble la documentation des services transversaux.⁽⁴⁾

Cette bibliothèque générale aurait des missions complémentaires, par exemple développer un fonds de base relatif à la demi-douzaine de secteurs disciplinaires non présents sur le site des Bons-Enfants ou bien encore un fonds concernant les réalités internationales et les politiques culturelles pratiquées dans les différentes zones géographiques du monde. Elle organiserait la documentation sur les régions. Elle pourrait couvrir des préoccupations générales : tourisme, loisirs, nouvelles technologies, aménagement du territoire et cadre de vie, collectivités territoriales, concepts de culture et de patrimoine, économie de la culture, financements, professions et métiers de la culture, éducation artistique, mécénat...

Elle aurait aussi vocation à rassembler et conserver tout ce que le ministère produit comme littérature grise ; elle recenserait l'ensemble des textes et circulaires et serait, à cet égard, l'instrument de dernier recours pour permettre leur repérage et leur localisation. Elle servirait de relais de repérage bibliographique, notamment pour la BnF, l'INIST, la Documentation française, le SUDOC.

- * Le maintien des centres de documentation des directions sectorielles après ajustement de leur politique documentaire.

* La priorité serait nettement donnée au personnel du ministère qui a besoin d'un environnement documentaire ciblé sur ses besoins propres. Le public externe qui voudrait consulter une documentation plus pointue et pour lequel le ministère constituerait le dernier recours devrait représenter un flux maîtrisable : lecteurs motivés, chercheurs, étudiants, professionnels de la culture, personnes en formation, journalistes, responsables élus ou administratifs.

* La confirmation de la nécessité de créer un service d'information au rez-de-chaussée du bâtiment, qui aurait pour mission de renseigner le public le plus large, de diffuser des supports de communication, de répondre aux demandes de renseignements téléphoniques, d'orienter éventuellement vers les sites Internet susceptibles de répondre aux questions posées.

* A l'instar d'autres ministères, la mise en place d'une structure (bureau, mission ?) de coordination documentaire. Elle permettrait un travail en réseau, une harmonisation des pratiques et une modernisation structurelle. Ce travail pourrait s'étendre à la problématique des services déconcentrés. L'évaluation et l'élaboration de tableaux de bord compteraient parmi ses priorités, tout comme la formation interne et la mise à niveau des outils informatiques.

* Une professionnalisation accrue des emplois. Actuellement tous les centres ne sont pas gérés par des personnels de la documentation ou des bibliothèques. Si des progrès ont pu être accomplis dans le recrutement des chargés d'études documentaires, l'absence de référence à une formation initiale pré- ou post-recrutement dans leur statut reste pourtant un handicap.

* Une organisation documentaire qui repose sur une politique documentaire d'ensemble, mais qui respecte l'identité des domaines sectoriels. Cela suppose une réflexion sur les acquisitions, sur les budgets, sur les dons, sur le désherbage, sur les réels besoins du public, sur des principes raisonnables de conservation, sur l'équilibre entre imprimé et électronique, sur l'intérêt de la numérisation.

* Un travail en réseau à partir d'une informatique repensée et une mutualisation des catalogues en ligne, par enrichissement de la Base Malraux.

La concertation serait opportunément reprise à l'occasion de l'élaboration d'un schéma directeur de la documentation du ministère, pour lequel un chef de projet devrait être rapidement nommé.

Ce travail de réflexion sur la documentation dans un ministère aura conduit à s'interroger sur la nature de fonctions voisines et sur leurs relations : documentation, archives, information, communication... Il aura obligé à un questionnement sur les différences entre un centre de documentation et une bibliothèque, ainsi que sur certains de leurs avatars : centres de ressources documentaires, médiathèques, centres de documentation et d'information.

Cela conduit naturellement à poser le problème de l'adéquation des statuts aux métiers.

Il faut aussi réaffirmer la mission première de chacun et ne pas voir dans tout centre de documentation ministériel une bibliothèque publique en devenir.

Enfin, le rôle d'Internet en faveur d'une meilleure administration au service du citoyen et comme mode de diffusion de la littérature grise constitue un utile sujet de réflexion car, en ce domaine particulier, il modifie rapidement le rapport à l'imprimé.

Notes

(1) *La fonction "documentation" au ministère de la Culture et de la Communication*, rapport établi par P. BÉLAVAL, mars 2001, 12 p. + annexes.

(2) *La fonction documentaire au sein du ministère de la Culture et de la Communication : les perspectives ouvertes par l'opération Saint-Honoré-Bons-Enfants*, rapport établi par A. POIROT, Inspecteur général des bibliothèques, septembre 2001, 61 p. + annexes.

(3) *Les bibliothèques ministérielles : rapport du groupe de travail placé sous la présidence de Pierre Pelou, directeur de la bibliothèque des Nations unies à Genève* [remis à la Commission de coordination de la documentation administrative], Documentation française, 1992, 221 p. (Travaux et études de la CCDA).

(4) SDAJ (sous-direction des Affaires juridiques), DEP (Département des études et de la prospective) et DDAT (délégation au Développement et à l'Action territoriale).